

Date Convocation 08/11/2024	<p>Le 19 novembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN (arrivée avant la délibération n°2), Corinne VERGNAUD LEBRIS, Jérôme GEAY, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 3 : Didier MARTIN (à partir de la délibération n°2), Sophie FERRY et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Alice MARTIN, Judith LE RALLE et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 6 : Emmanuel MAILLARD, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sandrine TARAUD.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
Date Affichage 12/11/2024	
Nombre de Conseillers	
- en exercice 27 - présents 18 - procurations 03 - absents 06	

VENTE D'UN BIEN COMMUNAL, ROUTE DE KER PISSOT – RECTIFICATIF

Rapporteur : Isabelle CADOU

Par délibération du 22 mai 2024 (DEL/NN/24/05/119), le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la cession de l'immeuble cadastré 113 BP 1248 à Mme Léann TURBE & M. Titouan POIRAUD.

Une erreur matérielle s'est glissée par l'usage du terme « d'immeuble » au lieu du terme « parcelle ».

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (21 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée 113 BP 1248 (374 m²) à Mme Léann TURBE & M. Titouan POIRAUD au prix de 65.450,00€ (175€/m²). (les frais inhérents à l'acte seront pris en charge par les acquéreurs).
- ♦ **DIT** que la présente délibération rectifie et complète la délibération du 22 mai 2024 (DEL/NN/24/05/119)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU